

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

No. 18.

3e Session, 1er Parlement, 33 Victoria, 1870.

BILL.

Acte pour étendre à toutes les parties de la
Puissance du Canada l'effet de l'acte de la
Législature de la ci-devant province du
Canada, 19-20 Victoria, chapitre 141.

BILL PRIVÉ.

L'hon. M. CAMPBELL.

OTTAWA :

Imprimé par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, rue Rideau.

1870.

Acte pour étendre à toutes les parties de la Puissance du Canada l'effet de l'acte de la Législature de la ci-devant province du Canada, 19—20, Victoria, chapitre 141.

CONSIDÉRANT qu'un acte a été passé par la législature de la ci-devant province du Canada, en les dix-neuvième et vingtième années du règne de Sa Majesté, intitulé "acte pour autoriser les membres de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada à se réunir en synode"; et considérant qu'il est expédient de permettre aux membres de la dite Eglise Unie, en la Puissance du Canada, d'assimiler, s'ils le jugent à propos, leurs lois et leurs coutumes et d'administrer leurs affaires, d'après un système uniforme; A ces causés, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Le synode de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande actuellement constituée ou qui le sera à l'avenir conformément aux dispositions de l'acte précité, en la province de la Nouvelle-Ecosse, ou en toute autre province formant actuellement ou plus tard partie de la Puissance, pourra adopter l'acte ci-dessus et, au moyen de ses délégués, prendre part avec les membres de la dite Eglise dans les provinces d'Ontario et Québec, aux délibérations de l'assemblée générale, aussi amplement et de la même manière, à toutes fins et intentions, que si ces provinces eussent été comprises dans celle du Canada lors de la passation de l'acte précité;—mais nulle disposition du présent acte n'aura l'effet de modifier le droit de nomination dans les paroisses, lequel est conféré aux paroissiens par les statuts révisés de la Nouvelle-Ecosse, chapitre quarante-neuf.

Préambula.

Acte rendu applicable à la province de la Nouvelle-Ecosse, etc.